

le 27 juin 2022

L'initiative Parlons des règlements fédéraux  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
300, avenue Laurier Ouest, bureau 1  
Ottawa (Ontario) K1A 0R5  
[regulation-reglementation@tbs-sct.gc.ca](mailto:regulation-reglementation@tbs-sct.gc.ca)

À qui de droit :

Par la présente, nous aimerions vous fournir des commentaires sur l'initiative [Parlons des règlements fédéraux](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en ce qui concerne le projet visant à [Éliminer les obstacles réglementaires intergouvernementaux](#). Nous aimerions vous faire part de nos idées quant aux possibilités de s'aligner et de collaborer avec d'autres gouvernements sur les règlements concernant les obstacles réglementaires au commerce.

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, dont le nombre s'élève actuellement à plus de 300 000. Étant le seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral pour l'aider à élaborer les lois, les règlements et les politiques publiques qui touchent la profession.

En dépit de la mondialisation croissante des marchés, il peut être plus difficile de vendre des biens et des services aux autres provinces et territoires du Canada qu'à l'étranger, une situation qui a des répercussions négatives sur les marchés intérieurs du Canada et sur sa position concurrentielle sur le marché mondial. Ingénieurs Canada reconnaît depuis longtemps l'importance de la mobilité interprovinciale et interterritoriale de la main-d'œuvre pour réduire les obstacles au commerce intérieur et s'assurer que les ingénieurs puissent mieux servir le Canada et protéger le public. La mobilité des professionnels est importante pour l'avancement de carrière et pour faire en sorte que les compétences et les connaissances en génie soient disponibles afin de répondre aux besoins dans tout le pays. Pour exercer le génie au Canada, les ingénieurs doivent être titulaires d'un permis dans la province ou le territoire où le travail est effectué. Reconnaisant l'importance de la mobilité des ingénieurs à travers le Canada pour partager leur expertise sur des projets réalisés dans d'autres provinces, les organismes de réglementation du génie se sont efforcés sans cesse de faciliter le déplacement fluide des professionnels d'une province ou d'un territoire à l'autre. Ces arrangements ont contribué à la création de l'un des systèmes interprovinciaux et interterritoriaux les plus simples de toutes les professions réglementées au Canada.

.../2

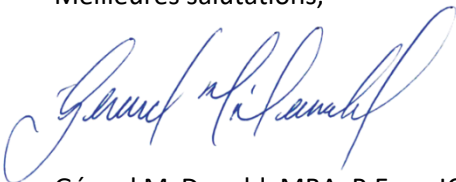
En effet, le gouvernement fédéral a reconnu que la profession d'ingénieur disposait déjà de l'un des régimes de mobilité interne les plus avancés du Canada. En 1999, Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie ont signé l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, qui a été renouvelée en 2004, permettant aux ingénieurs qui détiennent un permis d'exercice d'une province ou d'un territoire du Canada d'obtenir un permis d'exercice ailleurs au pays avec relativement peu d'exigences administratives et de délais de traitement. L'admission définitive demeure à la discrétion de l'organisme de délivrance. L'Accord de libre-échange canadien (ALEC), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a remplacé l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'ALEC intègre tous les éléments de l'ACI exigeant que les praticiens de professions réglementées puissent travailler n'importe où au Canada sans exigence supplémentaire de formation, d'expérience, d'examens ou d'évaluations. Plus précisément, le chapitre 7 de l'ALEC, intitulé « Mobilité de la main-d'œuvre », vise à éliminer ou réduire les mesures qui restreignent ou empêchent la mobilité, pourvu que les exigences soient semblables à celles qui sont imposées dans une autre province ou région du Canada. Grâce à ces initiatives, les ententes sur la mobilité qui ont été mises en place permettent à la grande majorité des particuliers d'obtenir un permis de façon efficace et assez rapidement.

Afin de réduire et, à terme, d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, le gouvernement fédéral devrait consulter la profession d'ingénieur et collaborer avec elle afin d'obtenir les résultats souhaités en matière de mobilité professionnelle à l'intérieur du Canada. Les efforts des organismes canadiens de réglementation ont été reconnus par le gouvernement fédéral comme un exemple à suivre pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre d'un bout à l'autre du pays.

Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation du génie jouent un rôle de leadership dans le traitement de bon nombre de problèmes difficiles liés à la mobilité de la main-d'œuvre, en mobilisant activement les responsables fédéraux sur cette question et en appuyant pleinement les ententes qui favorisent une mobilité maximale entre les provinces et les territoires. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre collaboration avec le gouvernement fédéral pour pouvoir contribuer au mieux à ces efforts.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de commenter cette importante initiative fédérale.

Meilleures salutations,



Gérard McDonald, MBA, P.Eng., ICD.D  
Chef de la direction

c. c. : Jeanette Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (h.c.), P.Eng., IntPE, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques  
Joey Taylor, M.Sc., PMP, gestionnaire, Affaires publiques et relations gouvernementales